



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 22 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 28

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

N° DEL-2022-090

Nature de l'acte :  
Action sociale

OBJET :  
Mise en place d'une  
convention de  
collaborateurs bénévoles  
pour la mise en œuvre  
d'ateliers créatifs pour  
Thoiry en hiver.  
Convention établie entre  
Mesdames DELBREIL et  
TRICHARD-AIMARD et la  
Ville de Thoiry

Pour ampliation  
Pour le Maire  
et par délégation

Présents :

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, Mme PIETRZYK, M. CARRY, Adjoints ;

M. DESSAGNE, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme LESQUERRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. BURLET, M. JOURDA, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M. DE MARTEL, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme BENIER, Maire, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.

M. LAVOUE, Adjoint, a donné pouvoir à M. REGARD-TOURNIER.

M. GUIOTON, Conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme GIOVANNONE-EDWARDS.

M. THOMAS, Conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme PIETRZYK.

M. MILLET, Conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme JONES.

Mme BEN YOUSSEF TAKATART, Conseillère municipale, a donné pouvoir à M. DE MARTEL.

M. ORSET, Conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme LAROUX.

Absente :

Mme VELASQUEZ.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

\*\*\*\*\*

EXPOSE

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre des actions d'animation de la ville proposées lors de l'événement Thoiry en hiver, la mairie de Thoiry s'associe à l'action de bénévoles pour animer des ateliers à l'attention des habitants de Thoiry et particulièrement des plus jeunes.

Monsieur LABRANCHE indique qu'une convention de bénévolat doit être mise en place entre la Ville de Thoiry et Mesdames DELBREIL et TRICHARD-AIMARD pour fixer les modalités de partenariat entre la mairie de Thoiry et Mesdames DELBREIL et TRICHARD-AIMARD dans le cadre de la mise en œuvre d'ateliers créatifs de fin d'année.

Les collaboratrices bénévoles proposeront des ateliers créatifs sur le thème des fêtes de fin d'année durant 2 ateliers à horaires indéterminés. Ces derniers se dérouleront le Samedi 3 décembre 2022 dans la salle des mariages au rez de chaussée de la mairie, 374 rue Briand Stresemann 01710 THOIRY dont l'ouverture et la fermeture seront assurées par un agent ou un élu de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SON PRESIDENT,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

APPROUVE la mise en place d'une convention bénévole, annexée à la présente délibération, pour la mise en œuvre d'ateliers créatifs le samedi 3 décembre 2022 animés par 2 bénévoles Madame Rolande DELBREIL et Madame Myriam TRICHARD-AIMARD.

FAIT A THOIRY,  
LE 28 SEPTEMBRE 2022

Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Pierre LABRANCHE

Certifiée exécutoire le 03/10/2022  
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse  
Et publication ou notification le 03/10/2022

